

JUMELAGE

entre les villes de NANTES (France) et NIIGATA (Japon)

PACTE

Par le présent pacte, les villes de Nantes et Niigata affirment et apprécient les échanges nombreux et variés issus de leur relation d'amitié, établie depuis 1991, ainsi que du pacte de partenariat signé en 1999, en établissant un jumelage entre les deux villes.

Les jumelages ont pour vocation de permettre un dialogue sincère et ouvert, de favoriser une découverte des cultures de chaque pays dans un esprit de compréhension mutuelle, et de trouver ensemble des chemins de paix.

Dans un monde global et interdépendant, les relations nouées entre les villes et les habitants de ces villes sont plus que jamais essentielles parce qu'elles nous tendent l'amitié, la tolérance et le respect de la diversité culturelle.

Dans le respect des droits des hommes, et de leurs différences, comme de ce qui les rassemble dans un même idéal de paix, Nantes et Niigata s'engagent à établir un jumelage durable.

Fait à Nantes le 31 janvier 2009.

Jean-Marc Ayrault
Député-Maire de Nantes

Akira Shinoda
Maire de Niigata